

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 30/010/2008 (Public)

ÉFAI

2 juillet 2008

Tunisie. Les atteintes aux droits humains se poursuivent contrairement à ce qu'affirment les autorités

Un ancien prisonnier et victime présumée de tortures dont le cas était cité dans un rapport récent d'Amnesty International sur les atteintes aux droits humains en Tunisie, ainsi que deux avocats tunisiens qui avaient fait part de leur expérience lors de la conférence de presse organisée par Amnesty International à Paris pour le lancement du rapport, sont depuis lors victimes de ce qui s'apparente à des représailles de la part des autorités tunisiennes.

Ziad Fakraoui, dont le cas était décrit dans le rapport d'Amnesty International intitulé *Au nom de la sécurité : atteintes aux droits humains en Tunisie* (index AI : MDE 30/007/2008), a été arrêté par des agents des services de sécurité en civil, le 25 juin 2008, deux jours après la publication du document, et n'a pas été revu depuis son arrestation. Les responsables des services de sécurité qui l'ont emmené ont dit à sa mère qu'ils le conduisaient au ministère de l'Intérieur mais ont refusé d'indiquer le motif de son arrestation. Sa famille et ses avocats ont cherché, en vain, à obtenir de ses nouvelles après son arrestation. Les avocats ont appris ce mercredi 2 juillet uniquement, soit sept jours après son arrestation, qu'il avait été présenté à un juge d'instruction le 28 juin et inculpé d'appartenance à une organisation terroriste et d'incitation au terrorisme. Il s'agit des mêmes charges que celles qui avaient été retenues contre lui lorsqu'il avait été arrêté en 2005 puis condamné, en décembre 2007, à une peine de douze ans d'emprisonnement réduite à trois ans en appel en mai 2008. Ayant déjà purgé sa peine, il avait été libéré le 24 mai 2008. Le fait que personne n'ait été informé du lieu où il était détenu signifie qu'il a été détenu au secret pendant plus longtemps que la période de six jours autorisée par la loi tunisienne. Ziad Fakraoui est actuellement détenu à la prison de Mornaguia où ses avocats et sa famille attendent de pouvoir lui rendre visite.

Dans son rapport, Amnesty International indiquait que de telles pratiques, et en particulier les détentions illégales prolongées qui s'apparentent à des disparitions forcées et favorisent les actes de torture et autres violences à l'encontre des détenus, étaient monnaie courante en Tunisie et elle appelait le gouvernement à y mettre fin et à demander des comptes à ses forces de sécurité.

Deux avocats et défenseurs des droits humains tunisiens, Samir Dilou et Anouar Kousri, qui étaient intervenus lors de la conférence de presse organisée à Paris pour le lancement du rapport, ont été harcelés par les services de sécurité à leur retour à Tunis. Ils ont été détenus pendant deux heures à l'aéroport de Tunis par des agents des services de sécurité qui les ont fouillés et ont examiné scrupuleusement leurs bagages. Par la suite, des policiers se sont rendus à leur domicile et leur ont dit qu'ils devaient se présenter à un poste de police sans leur indiquer pour quelle raison ; ils ont été questionnés sur leur participation à la conférence de presse d'Amnesty International par des policiers, qui les ont accusés de faire circuler des informations mensongères

et de porter préjudice à l'image de la Tunisie à l'étranger. Samir Dilou a été menacé de poursuites s'il poursuivait de telles activités.

Amnesty International exhorte le gouvernement tunisien à mettre fin aux détentions illégales en Tunisie et au harcèlement de Samir Dilou, Anouar Kousri et d'autres défenseurs des droits humains. L'organisation demande également aux autorités de prendre des mesures concrètes contre les violations des droits humains décrites dans le rapport qu'elle vient de publier et dans d'autres rapports d'organisations tunisiennes de défense des droits humains.